Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_026-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Label "Vignobles et Découvertes" - Renouvellement de la candidature de Dracénie Provence Verdon agglomération

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Anne-Marie COLOMBANI, Sylvie FAYE, Grégory LOEW, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_026-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération s'est vu attribuer le 14 mars 2017 par Atout France le label « Vignobles et Découvertes ».

Outre la destination touristique, ce sont actuellement 95 prestataires qui se sont vu attribuer ce label : 25 propriétés viticoles, 19 restaurants, 7 évènements, 13 prestataires de loisirs, 11 sites patrimoniaux ou prestataires terroir, 18 hébergements touristiques, 1 agence réceptive et bien entendu l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ces 95 prestataires répondent tous à des critères qualité liées aux services proposés et à l'accueil client imposés par le label.

L'office de Tourisme Intercommunal assure la promotion, la communication et l'animation de ce réseau de prestataires. De nombreuses actions ont été menées au cours de ces trois dernières années visant à dynamiser le réseau, à le professionnaliser et à favoriser les échanges entre tous.

Le label « Vignobles et Découvertes » est attribué pour une durée de 3 ans et arrivera à terme le 14 mars 2020.

L'ensemble des prestataire a été interrogé afin de mieux appréhender et connaître leurs attentes. Il s'avère en effet que les prestataires restent attachés à ce label et souhaiteraient faire évoluer l'animation du réseau vers plus d'échanges et d'activités de commerce, vers une meilleure connaissance du territoire et de ses spécificités, vers la mise en place de formation liée à l'accueil, à la promotion digitale, la mise en place de produits touristiques dédiés à l'offre oenotouristique, et bien entendu la mise en place d'actions de promotion valorisant leurs activités.

C'est donc avec ces objectifs que Dracénie Provence Verdon agglomération souhaite renouveler sa candidature à l'obtention du label « Vignobles et Découvertes » auprès d'Atout France, dont le dossier doit être déposé avant le 20 mars 2020.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 14 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser le Président à :

- solliciter Atout France pour le renouvellement de la candidature de Dracénie Provence Verdon agglomération au label « Vignobles et Découvertes »,
- signer tout document y afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.